



VERSEMENT 1104 W

Description globale : Recensement de population

Dates extrêmes : 1982

Importance matérielle : 2 articles

Service producteur : Direction régionale de l'I.N.S.E.E., Reims

Service versant :

Date d'entrée : avril 1993

Communicabilité maximum : 100 ans

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : 01.01.2013

Date de rédaction du bordereau : avril 1993

N° d'entrée : 16966

Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/346

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1998 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

L'INSEE est un service de l'administration française, né en 1946 de la fusion de plusieurs organismes regroupés sous le nom de: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Cet organisme a de nombreuses attributions, entre autre, l'organisation et le dépouillement d'enquêtes et des recensements de population (conjointement avec le Ministère de l'intérieur)

Un recensement vise deux objectifs :

1° Déterminer la population légale de chaque circonscription administrative (commune, canton, arrondissement, département).

La population légale sert à l'application de nombreux textes législatifs et réglementaires, se rapportant à des questions extrêmement variées : élections, taux et répartitions des taxes et subventions, déterminations des emplois communaux, constructions, loyers, marchés, nombre de pharmacies, etc...

2° Etablir les statistiques de la base de la population française (statistiques démographiques et économiques)

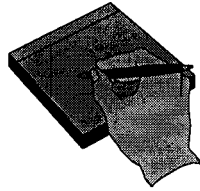
Le recensement permet de recueillir des données chiffrées sur :

- la population en général (sexe, âge, situation de famille, nationalité, niveau d'instruction)
- la population active (profession, branche d'activité, qualification, statut professionnel).
- les migrations de personnes à l'intérieur du pays et en provenance de l'extérieur.

Ce versement est constitué d'un listing et de notes explicatives, qui viennent pallier le déficit des communes représentatives de l'EGP (Echantillon Géographique Permanent), déterminé pour l'ensemble des versements de recensement de population, qui ne sont pas présentés dans le versement 1078 W. (Ce versement étant constitué de l'EGP initial qui n'a pu être appliqué aux autres versements).

Ce listing équivaut à une exploitation exhaustive légère du sondage et permet d'obtenir une continuité dans l'ensemble des recensements de population.

La communicabilité des documents concernant les recensements de population est portée à 100 ans, en vertu de la loi 79-18 du 3 janvier 1979 sur les Archives.



ANNEXES

liste des communes concernées :
AVANT-LES-RAMERUPT BALNOT-LA-GRANGE BAROVILLE GERAUDOT LA LOUPTIERE-THENARD MERREY-SUR-ARCE MOUSSEY PARS-LES-CHAVANGES PERIGNY-LA-ROSE PLAINES-SAINT-LANGE

1104 W

Cote	descriptif	dates extrêmes	communi- cabilité
1	Guide de lecture des codes utilisés pour l'exploitation du listing.		I
2	Etat informatique concernant chaque commune.	1982 ¹	1/1/2013

¹ Le listing a été édité en 1993 mais les renseignements figurant sur celui-ci concernent le recensement de population de 1982.